

BILAN DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

TOUT PUBLIC

OBJECTIFS ET MÉTHODES

Le bilan de reconversion professionnelle permettra au bénéficiaire :

- d'analyser ses centres d'intérêt et ses motivations, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel
- d'identifier ses compétences et aptitudes
- d'évaluer ses connaissances générales
- d'élaborer ou de vérifier son projet professionnel
- de déterminer ses points d'appui, en vue de son insertion ou de son évolution professionnelle
- de commencer à élaborer son portefeuille d'acquis et de compétences

Méthode utilisée

- Parcours de bilan individualisé
- Études autobiographiques et tests diversifiés selon les besoins exprimés : personnalité, efficacité, connaissances...
- Tests psychotechniques
- Entretiens d'exploration
- Évaluations (niveau scolaire, bureautique, raisonnement ...) en fonction des besoins
- Auto-évaluations diverses

ORGANISATION

Le bilan individuel est réalisé par une équipe pluridisciplinaire, constituée d'un chargé de bilan, d'un psychologue, ainsi que d'un médecin et d'un ergothérapeute si nécessaire.

Le bilan de reconversion professionnelle est réalisé par le COS CRPF. Les personnels composant l'équipe pluridisciplinaire ont une expertise du handicap, y compris psychique, acquise au travers de leur expérience en Réadaptation Professionnelle.

BÉNÉFICIAIRES

Les bilans de reconversion professionnelle sont accessibles aux salariés et cadres en activité qui souhaitent faire le bilan de leur carrière dans le but de la faire évoluer, de se former ou de se ré-orienter.

Ils concernent également les personnes en emploi qui se trouvent dans une situation d'inadaptation physique à leur poste de travail et recherchent une nouvelle orientation. Le bilan conçu ici s'adresse à des salariés dont le maintien sur le poste n'est plus possible du fait de leur état de santé et pour lesquels un reclassement doit être recherché.

INSCRIPTION

- Un entretien d'analyse de la demande, ainsi que la définition d'un projet d'action manuscrit, sont des préalables nécessaires
- Délai de mise en œuvre : 30 jours maximum après l'accord financier

Demande de devis

Véronique ROLLIN

Tél. : 01 64 45 18 14

vrollin@fondationcos.org

COÛT DU BILAN

Le tarif du bilan comprend :

- Les interventions du chargé de bilan
- L'intervention du médecin
- L'intervention du psychologue
- Les frais pédagogiques (supports, matériels)
- Les frais de déplacement (transports et repas)

Le tarif est net, le COS CRPF n'étant pas assujéti à la TVA. Le coût du bilan est établi sur devis.

DÉROULEMENT DU PARCOURS

L'action est conduite en plusieurs fois et pilotée par un même intervenant professionnel, qui est le référent de l'équipe pluridisciplinaire.

Pour effectuer un bilan complet 5 à 7 séances sont en général nécessaires, réparties sur 5 à 10 semaines.

Le bilan de reconversion professionnelle dure 28h en moyenne et est réalisé uniquement en phases individuelles.

Phase préliminaire

1h30 en moyenne

Psychologue et/ou chargé de bilan
Entretien d'analyse de la demande
Accord de prise en charge financière

Phase d'investigation en 5 à 7 étapes

22h en moyenne

Chargé de bilan, psychologue, médecin
Tests individuels
Entretien professionnel
Entretien psychologique
Travail personnel d'auto-évaluation
Questionnaire de positionnement
Phase d'enquête

Etape de concertation

Analyse des pistes de reclassement

Phase de conclusion

1h30 en moyenne

Chargé de bilan

Suivi individuel

proposé à 6 mois

ÉVALUATIONS

Test d'évaluation des connaissances pendant le bilan. Évaluation de l'atteinte des objectifs en dernière phase du bilan et 6 mois après.

LIEUX DE LA FORMATION

COS CRPF
NANTEAU-SUR-LUNAIN
MELUN
TORCY

Possibilité de déplacements en entreprise

Site accessible aux personnes à mobilité réduite.

CONTACT

Karine PODER

Établissement et service de préorientation, réadaptation professionnelle et de formation
COS CRPF

Tél. : 06 79 50 20 94

Email : developpement-crpf@fondationcos.org



Rejoignez-nous :

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.twitter.com/COS_CRPF

Qualiopi 
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION | BILANS
DE COMPÉTENCES | ACTIONS
PERMETTANT DE VALIDER DES
ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE